

Projet Européen CAPSE

Collective Action for Parity in the Social Economy

POLICY BRIEF

DURÉE : 2022 - 2025 | FINANCEMENT : ERASMUS+ (COMMISSION EUROPÉENNE)



1. Pourquoi le projet CAPSE ?

Les inégalités de genre freinent encore la participation pleine et entière des femmes à la gouvernance de l'économie sociale (ES), malgré leur surreprésentation dans les effectifs salariés et bénévoles. Le secteur, pourtant fondé sur la démocratie et la justice sociale, reste marqué par une gouvernance masculine et des mécanismes invisibles de reproduction des inégalités.

Le projet européen **CAPSE (Collective Action for Parity in the Social Economy)** a été conçu pour :

- **Analyser** : réaliser un état des lieux précis des freins et besoins des organisations en matière de parité dans leurs instances dirigeantes.
- **Inspirer** : valoriser des initiatives exemplaires et partager des bonnes pratiques issues de l'ES.
- **Sensibiliser** : faire prendre conscience aux réseaux et fédérations de l'ES des inégalités femmes-hommes dans leurs instances dirigeantes.
- **Accompagner et outiller** : concevoir des ressources pédagogiques, animer des formations et soutenir les organisations dans la mise en place de feuilles de route pour une gouvernance plus inclusive.

2. Quelques constats clés

- Les textes européens sur la parité ignorent largement l'ES.
- Les structures de l'ES, souvent de petite taille, échappent aux législations en vigueur sur les quotas.
- La parité « quantitative » (nombre) ne garantit pas la parité « qualitative » (conditions d'exercice du pouvoir).
- Le principe démocratique « une personne = une voix » peut être invoqué pour éviter des mesures correctrices.

3. Recommandations opérationnelles pour les acteur·ices de l'ES

a) Sensibiliser tous les niveaux de l'ES

- Former les dirigeant·es à la gouvernance paritaire.
- Mettre en réseau les structures engagées pour partager des outils.
- Valoriser les bonnes pratiques et témoignages inspirants.

b) Intégrer la parité dans les statuts

- Inscrire la parité comme principe fondateur.
- Prévoir des quotas équilibrés et un suivi régulier.
- Mettre en place des coprésidences ou codirections mixtes.

c) Former à l'inclusion

- Former les équipes dirigeantes à la parité « qualitative ».
- Travailler sur les biais, les prises de parole, l'organisation des réunions.
- Utiliser des outils pratiques comme l'autodiagnostic CAPSE.

d) Élaborer un plan d'action parité

- Formaliser les engagements à travers un plan stratégique.
- Nommer un·e référent·e parité.
- Mesurer les progrès et ajuster les actions.

e) Favoriser l'accès des femmes aux postes de pouvoir

- Organiser des dispositifs de mentorat et de passation.
- Adapter les conditions d'exercice des responsabilités (horaires, durée des mandats...).

4. Recommandations politiques pour une transformation systémique

a) Adapter les cadres législatifs à l'ES

- Étendre les quotas aux structures de moins de 250 salarié-es.
- Prendre en compte les spécificités démocratiques de l'ES.
- Conditionner certains financements publics à des engagements vérifiés.

b) Construire un socle européen commun

- Lancer une **Charte européenne de la gouvernance paritaire dans l'ES**.
- Intégrer la parité dans les appels à projets européens.
- Harmoniser la production de données genrées au niveau européen.

c) Mobiliser des incitations économiques

- Créer des financements dédiés à la formation et à l'évaluation.
- Bonifier les subventions pour les structures paritaires.

d) Adapter les outils d'évaluation

- Développer des indicateurs adaptés aux logiques participatives de l'ES.
- Appuyer l'usage de cadres comme le **GREENA Toolkit**.

5. Pour aller plus loin

- Guide méthodologique CAPSE
- Série de vidéos « Égalité dans l'ESS » – UDES
- Autodiagnostic flash CAPSE
- Directive européenne 2022/2381 sur la représentation des femmes dans les CA
- Observatoire de l'ESS (2023) – Focus parité

Coordination et partenaires

- **ESS France** (coordination)
- **Chaire TerrESS – Sciences Po Bordeaux** (France)
- **COCETA** (Espagne)
- **ConcertES** (Belgique)
- **Pour La Solidarité - PLS** (Belgique)

Ce projet est cofinancé par le programme Erasmus+ de l'Union européenne. Le contenu de ce document relève de la seule responsabilité des auteur·ices.